

- Délibération certifiée exécutoire

- Par sa présentation en Préfecture le 12 JUIN 2025

- Par sa publication sur le site internet le 12 JUIN 2025

Feuillet

N° 169

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
55	8	8	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. ISSARTEL, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

Excusés : M. CRACCHIOLO, Mme COLLET, Mme EMIN, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, Mme LEVILLAIN, M. LALLEMENT, M. PALISSON.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

Avenant N°8 au contrat de Délégation de Service Public avec Kéolis : redéploiement du réseau Duobus.

Rapporteur : Mme RAVET

Suite à la réunion de mi-DSP qui s'est tenue début 2025 avec le délégataire Kéolis Haut-Bugey, il apparaît que le réseau déployé depuis janvier 2021 (nouvelle DSP qui se termine fin 2027) connaît un succès déséquilibré en termes de fréquentation.

La ligne 5 périurbaine semble notamment ne pas avoir rencontré son public malgré les divers ajustements horaires et de fréquence réalisés.

Par ailleurs, HBA a été sollicitée par la Direction du Centre Hospitalier du Haut-Bugey ainsi que par le proviseur des lycées Arbez-Carme et Painlevé (fusionnés) afin d'améliorer la mobilité de leurs différents publics qui sont une cible importante en termes de fréquentation.

De plus, il apparaît que l'offre de substitution PMR sur le réseau Duobus était inadaptée à la clientèle actuelle.

Aussi, HBA a demandé à Kéolis de retravailler le réseau de manière globale afin de l'améliorer et de répondre au mieux à ces enjeux, le tout en restant dans l'enveloppe budgétaire actuelle.

Il s'agit donc d'un redéploiement à moyens constants, sans impact financier sur le contrat.

Les principaux changements sont :

- La transformation/fusion partielle de la ligne 1 (Arbent-Oyonnax-Bellignat) et 4 qui permettra un plus fort cadencement de la ligne 1 qui est l'axe majeur du réseau. Cela permettra d'inclure les élèves de Groissiat/Martignat dans l'itinéraire afin de rejoindre les collèges et lycées de Bellignat-Oyonnax ainsi que de faciliter les navettes entre les deux lycées,
 - Une modification de la ligne 2 pour faciliter l'accès à l'hôpital d'Oyonnax grâce à plus de fréquence et une amplitude horaire élargie
 - L'expérimentation d'un Transport à la Demande en remplacement de la ligne périurbaine n°5,
 - L'inclusion de nouvelles communes dans certains services du réseau Duobus, sans faire de doublon inutile avec le réseau régional disponible sur le territoire du Haut-Bugey,
 - La mise en place d'une boutique en ligne, permettant aux usagers d'effectuer certaines de leurs démarches (achat de titres, abonnements, rechargements, etc...) à distance, de manière sécurisée et accessible 24h/24, en complément de l'agence commerciale.
- En sus de ce redéploiement conséquent du réseau, l'avenant n°8 a pour objet de régulariser la tarification des transports scolaires ainsi que les dispositions spécifiques à Haut-Bugey Agglomération en cas de suspension des transports en période hivernale.

Cet avenant intègre également, de fait, la modification de 9 annexes au contrat :

- Annexe 1 : consistance de l'offre,
- Annexe 2 : grille tarifaire et ayants-droits,
- Annexe 6 : règlement des services,
- Annexe 11 : boutique en ligne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-6,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 3135.7,

Vu le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Haut-Bugey Agglomération ayant pris effet le 1er janvier 2021 et ses avenants 1 à 7,

Vu le projet d'avenant n°8,

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **VALIDE** ces propositions.
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°8 à la convention de délégation du service de transport urbain et scolaire.

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Christine PITTI

A blue ink signature of Christine Pitti, written in a cursive style.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenant n°8 au contrat de Délégation de Service Public avec Kéolis :
redéploiement du réseau Duobus.

.....
Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé 12/06/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05062025_202586

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-05062025_202586-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 33_AVT8_DSP_KEOLIS.pdf (99_DE-001-200042935-20250612-
05062025_202586-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°33.pdf (21_RP-001-200042935-20250612-
05062025_202586-DE-1-1_2.pdf)
avenant n°8 dsp keolis